

Jacques Béthemont et Jacques Rossiaud, Yann Calbérac  
13 février 2003

Les trois rivières, 13 février 2003

## **Les dangers passés et présents des bords de l'eau**

Existe-t-il un meilleur endroit que la presqu'île de Lyon, entre Saône et Rhône, aux Trois rivières, pour évoquer les dangers passés et présents des bords de l'eau ? C'est à un café géographique inhabituel qu'étaient invités les amateurs de géographie lyonnais, puisqu'il réunissait pour la première fois un géographe et un historien...

Emmanuelle Delahaye dans son introduction présente le parcours des deux intervenants de la soirée : Jacques Bethemont, géographe, professeur émérite à l'Université de Saint-Etienne, spécialiste de la Vallée du Rhône ; et Jacques Rossiaud, médiéviste, professeur émérite à l'Université Lumière Lyon II, spécialiste d'histoire urbaine et auteur d'un dictionnaire du Rhône médiéval. Pour reprendre l'expression d'Emmanuelle Delahaye, ce sont « deux crocodiles dans un même marigot » ! Le café de ce soir est aussi l'occasion de réfléchir à la spécificité des bords de fleuves, espaces marginaux et fluctuants qui posent le problème de leur délimitation, de leurs fonctions et de leurs populations. Est-ce qu'à cette marge spatiale correspond une marge sociale ?



**Jacques Béthemont et Jacques Rossiaud aux Trois rivières**

Photo : Emmanuelle Delahaye

Jacques Bethemont commence par donner une définition des bords de rivière : « c'est l'espace dans lequel l'eau reprend ses droits ». Cet « espace de liberté » comme dirait Jean-Paul Bravard, est situé entre la zone d'étiage et celle de la crue. Cet espace plus ou moins artificialisé peut occuper une très grande variété d'aspects ; ainsi, pour les principaux fleuves de la zone tempérée, on peut rencontrer des bras morts, des zones humides, des bras

secondaires... On trouve également des formations herbacées ou arbustives dont la composition peut varier en fonction de la position de l'eau. L'instabilité du lit fluvial en fait donc un écosystème complexe, peuplé par une faune et une flore très riches. Ces zones humides (on parle aussi de ripisylves) jouent également un rôle dans la régulation des débits et dans la filtration des eaux. Au plan de l'écologie, c'est un espace remarquable ; au plan paysager et à l'état naturel, il rappelle un peu la nature originelle et ce qu'aurait pu être le jardin d'Eden.

Après cette définition, Jacques Rossiaud prend à son tour la parole. Il commence par s'étonner de la présence d'un historien à un café géographique et revient sur le thème du jour : « Les bords de l'eau, lieux passés et présents de l'insécurité ». Cela met en jeu un imaginaire romantique d'attrait pour les marges des sociétés, un peu à la manière de Robin des lônes ou des pirates, des braconniers. Dans cette ligne, c'est aussi un espace médiateur aux lisières de cet exotisme, caractérisé par son bruit, sa fureur... Mais, selon Jacques Rossiaud, il ne faut pas réduire les bords de l'eau à cet imaginaire, et ce pour deux raisons. La première, conceptuelle, oblige à considérer le fleuve comme un objet en soi, et non pas comme l'assemblage de ses deux rives. Contrairement à ce que dit D. Faucher, le fleuve n'est pas « les deux lèvres d'une cicatrice ». La seconde raison, méthodologique celle-ci, est plus technique : pour jauger le degré d'insécurité des bords de l'eau, il faut en effet disposer d'archives judiciaires de qualité et conduire sur elles des analyses complexes pour resituer leur place dans un ensemble d'archives plus complexe. L'espace fluvial, par sa substance, par son statut juridique, et par les secrets qu'il recèle, constitue un autre monde, autorisant d'autres comportements et générant parfois de l'angoisse. Enfin, l'onirisme ne commence-t-il pas avec la contemplation des eaux ?

Les eaux des fleuves, animées par un mouvement perpétuel, relèvent à la fois de l'ordre et du désordre. Celles du Rhône n'échappent pas à la règle. Elles sont chargées de vertus thérapeutiques, mais sont rendues délétères par les rayons de la lune. Elles sont perçues tantôt comme un rempart qui protège les villes, tantôt comme une brèche qui facilite leur invasion. Le fleuve est considéré comme l'allié des marchands qui commercent sur son onde, et donc le garant de la prospérité, mais, dans le même temps comme le principal vecteur de pestilences. Enfin, les rives du fleuve sont à la fois le lieu des moulins, des barques chargées de vivres... et aussi le lieu d'évacuation des égouts, des eaux fétides des tanneries, des écorcheries ou des hôpitaux...

A l'extérieur de la ville, on distingue les terrains aquatiques, c'est-à-dire les îles (tout espace contenu dans le lit majeur et qui a été ou qui sera entouré par les eaux), du totum terranum de l'espace environnant. Ces espaces sont marqués par les métamorphoses séculaires de la morphologie fluviale, mais même si les paysages changent, la mutation de l'eau ne mue pas la seigneurie des îles. Une telle conception conduit à une interprétation historique du paysage et à un recours constant au passé. Ainsi, on parle de relaissées, de délaissées, de mortes... Le passé et l'avenir des fleuves sont marqués par une profonde irrégularité. C'est l'espace du hasard et de l'incertitude, autre forme d'insécurité. A cette conscience d'un univers hors du commun qui a ses propres repères spatio-temporels s'ajoute celle d'un territoire qui a son propre statut, et, en conséquence, ses règles de vie particulières.

Au XIV<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> le roi affirme ses droits sur toutes les îles du royaume : les fleuves navigables font partie des regalia, c'est-à-dire des éléments inaliénables de la souveraineté royale. Les officiers royaux, dépositaires de la souveraineté, peuvent donc revendiquer la seigneurie sur le Rhône. Mais la réalité n'est pas aussi simple et le *ius fluvii* (le droit du fleuve) doit composer avec le *ius dominationis* (droit seigneurial) : généralement, on observe

la juxtaposition voire la superposition de deux ou trois autorités. Bien plus en réalité car des administrations, comme les Eaux et forêts, la Maîtrise des ports et passages, l'Administration des Gabelles, prétendent à juridiction sur ces mêmes eaux. L'espace fluvial n'est donc pas juridiquement sous-encadré ; c'est plutôt l'inverse. Cette sur-juridicisation entraîne des conflits et des confrontations, pas si éloignées des habituelles querelles de terroir, mais qui peuvent devenir très vives dans les cas où le fleuve joue le rôle de frontière. Ainsi, en 1433 lors d'une inondation exceptionnelle Blassac du Caylar, Maître des Ports de Villeneuve-lès-Avignon, va en barque intra muros apposer des panonceaux royaux dans la Fusterie avignonnaise envahie par le fleuve ! Enfin, les mariniers utilisent cette suradministration pour se protéger : ils se prévalent d'une administration contre une autre. C'est pourquoi les barques sont, dans les ports les plus peuplés, l'occasion de lupanars et de tripôts.

C'est évidemment ce voisinage d'autorités diverses qui marque le plus les comportements et les hommes. S'il n'entraîne pas d'hostilité entre navigants et sédentaires, il fait de l'espace fluvial le territoire de la fraude et des hommes qui le hantent, les tenants de pratiques peu orthodoxes. Ainsi, elle commence par la vente de détail duty free ou off shore sans payer les gabelles urbaines. On fait également passer le sel d'une rive à l'autre en spéculant sur l'approvisionnement des greniers. Par ailleurs, tous les mariniers braconnent dans les îles, pêchent dans les eaux réservées ; ils vivent aussi des prélèvements qu'ils effectuent sur les transports de blé ou de vin. Ces pratiques ne s'écartent pas beaucoup des pratiques urbaines : il faut plus parler de vagabonds que de véritables brigands. Cependant, ces mariniers peu scrupuleux s'écartent de la morale ordinaire et des bonnes coutumes de la rivière du Rhône auxquelles ils ont prêté serment : obéissance au patron, accomplissement du contrat, recours à l'arbitrage en cas de conflit, et respect des sauvegardes spirituelles ; il ne faut pas attirer le malheur sur le navire.

Le fleuve est aussi un lieu d'insécurité spirituelle, où la nature perd parfois la raison. Selon la représentation (toujours admise à la fin du XVII<sup>ème</sup>) du circuit interne des eaux, le fleuve est parcouru de porosité, de conduits, de cavernes qui communiquent plus ou moins avec le monde sublunaire et celui des profondeurs d'où peuvent jaillir des matières et des êtres monstrueux. Ces croyances, celles des doctes, sous-tendent les croyances et les légendes locales, comme les dracs, les goules et les tarasques, les engloutissements prodigieux et les réapparitions miraculeuses... Des signes qui jalonnaient et gardaient le fleuve plus que les chemins, révélaient par leur nombre même un besoin de sacralisation d'un espace qui spirituellement était bien d'insécurité.

En conclusion, Jacques Rossiaud revient sur le statut des îles et des berges : elles ne sont pas hors les lois ; elles se trouvent immergées par les lois autant que par les eaux. Elles ne sont pas seulement périphéries, mais centres autant que lisières. Il existe bien un ordre au sein de ce qui est mouvant. Nature et Culture se donnent la main dans les îles, mais Culture n'y est pas triomphante...

C'est au tour de Jacques Bethemont de s'exprimer. Il confirme la thèse de Jacques Rossiaud : le bord de l'eau constitue un espace marginal généralement partagé ou disputé entre l'homme et l'eau, mais aussi entre ordre et désordre. Cela pose un problème de définition des termes. Sur le plan de l'écologie, l'ordre correspond au fonctionnement non perturbé de l'écosystème de la marge correspondant à l'espace de liberté du cours d'eau et toute action humaine équivaut à un désordre. Sur le plan de l'action humaine, les bords de l'eau constituent soit un espace à exploiter, soit un espace à transformer. Les bords de l'eau constituent donc, économiquement et socialement, une marge qu'il convient de contrôler et de gérer.

Le statut des bords de l'eau se ressent de l'imprécision des lieux. Ainsi, sous l'Ancien Régime, le Rhône relevait de la couronne qui en concédait la gestion à des grands, comme le Comte de Noailles. Le code Napoléon dit que le lit du fleuve appartient à l'espace public ; mais la loi reconnaît aux riverains le droit d'occuper les atterrissements naturels. Sur ces bases, les bords de l'eau ont souvent fait l'objet d'usages collectifs ou d'affouages à l'échelle des communautés rurales ou des communes. Toutes ces utilisations s'accompagnent de multiples contestations, procès et voies de fait. Un procès qui a opposé le seigneur de Barbentane et les manants du lieu a duré plus d'un siècle et a été interrompu par la Révolution française ! Sur le Rhône, l'érection à partir de 1840 des digues hautes entraîne une séparation nette entre l'espace cadastré et un espace de liberté du fleuve qui devient à la fois réduit, marginalisé et d'une certaine mesure oublié. Les îles ont été appropriées. Ce qui a donné lieu à des anecdotes savoureuses. Ainsi, quelqu'un s'était approprié une île évaluée à 6 ha selon le cadastre ; il avait réussi à se faire dédommager, lors de son expropriation par la Compagnie Nationale du Rhône, sur la base de 30 ha. Le fisc opéra le redressement nécessaire et il fut finalement indemnisé sur la base des 6 ha !

Un usage innocent des bords de l'eau nous est proposé par la Tanzwiese, la « prairie de danse » allemande : aux beaux jours et une fois le foin coupé, la prairie des bords de l'eau proche de chaque village était occupée le dimanche après l'office par un orchestre rustique et de jeunes danseurs. C'était le lieu de reconnaissance des amours débutantes. Cette pratique existait au moins jusqu'en 1976, date à laquelle Jacques Bethemont a assisté à de telles fêtes en Roumanie, dans la vallée du Mureş, ou près de Sibiu. Un peu moins intégrées aux normes sociales, les robinsonnades des écoliers dont le plus bel exemple est fourni par Tom Sawyer, (qui part vivre une semaine dans l'île Jackson) ou bien la perte de vertu des jeunes filles derrière les bosquets. A ces menues déviances s'ajoute le registre des baignades interdites. Ainsi, à Lyon, en contrebas du siège d'Interpol et de la Cité Internationale les panneaux « baignades interdites » servent, une fois les beaux jours arrivés, à étendre les serviettes des baigneurs ! Les bords de l'eau sont donc l'espace d'une liberté plus ou moins tolérée. Peut-on parler de soupape sociale, voire de soupape économique ? Sous le régime socialiste, la plaine d'inondation du Danube, la lunca, large de plusieurs kilomètres, était peu ou pas surveillée par les autorités, habituellement plus contraignantes. Les villageois des fermes collectives et des villages voisins y prenaient leurs ébats, pêchaient, coupaient du bois, cuisaient des briques. Toutes ces activités rendaient la vie plus facile et l'existence plus supportable.

Des pratiques plus marginales existent. Le registre du tribunal d'instance de Valence nous apprend qu'en 1821, sur 592 cotes relevées 30 se rapportent aux abords du Rhône : 11 noyades accidentelles, 3 suicides, 7 rixes de marinières, 6 délits de braconnage ou pêche illicite, une coupe de bois non autorisée, un équipage qui fourrage dans un champ de blé et un adultère impliquant un marinier « mais la matérialité du fait n'ayant pu être constatée, la plainte du mari a été rejetée ». Espace marginal, le bord du fleuve est avant tout l'espace des gens de passage et sans aveux. Cette marginalité se lit aussi dans la fonction de dépotoirs qui perdure aujourd'hui. C'est aussi au bord de l'eau que sont perpétrées les basses œuvres, comme la place de Grève à Paris, ou les Brotteaux, où sont fusillés les contre-révolutionnaires lyonnais. Il y a loin de la Tanzwiese à la place de Grève qui sont pourtant toutes deux des marges au bord de l'eau. L'une symbolise le rêve ; l'autre le cauchemar...

La ville est par excellence le lieu de la confrontation la plus intense entre l'espace marginal et l'espace anthropisé. La familiarité de l'eau fut de nécessité à l'époque où le ravitaillement des grandes villes se faisait par eau et où des canaux doubleraient les rues. Lyon n'échappe pas à la règle et une relation forte s'établit entre la ville et ses fleuves : maisons bâties directement en

bordure de Saône avec garages sous voûtes pour les barques, moulins sur l'eau, barques de pêcheurs ou de tireurs de sables... Côté Saône, les quais de la presqu'île accueillent les bateaux de Saône qui apportent les nouvelles de Paris, les articles de mode, mais aussi le blé et le vin. Ces quais sont des lieux à la mode où l'on vient aux nouvelles, où l'on se fait voir, où officiaient les arracheurs de dent, les bateleurs et les tire-laine.

Fleuves et rivières assumaient aussi des fonctions industrielles, recevaient le sang et la tripaille des abattoirs, la sanie des hôpitaux, ainsi que les égouts de la ville. La prise de conscience hygiéniste s'accompagne de l'enterrement de ces canaux comme la Bièvre à Paris ou la Rize à Lyon, ainsi que le rejet en périphérie des industries et des activités polluantes. De nos jours, les rives sont transformées en voies sur berges, en parkings, en secteurs d'autoroutes. L'heure est actuellement à la reconquête de ces rives ; dans ce domaine, le projet d'aménagement du sud de la presqu'île de Lyon (à la confluence du Rhône et de la Saône) est de loin celui de plus grande ampleur. Cette reconquête devrait voir une mutation profonde des fonctions de ces rives : il n'y aura plus d'activité marchande ou de transbordements des marchandises sur les quais de Lyon ; au plus des activités de loisirs. C'est ce qui s'est passé à Amiens où les hortillonnages n'ont plus qu'un rôle décoratif. Peut-on soutenir que le milieu urbain échappe au processus de marginalisation ? La rencontre du clochard et du pont n'en reste pas moins une constante à travers les siècles. Afin de surveiller ces populations marginales, Napoléon III a mis en place, à Paris, une brigade spécialement dévolue à la surveillance de la Seine et de ses rives. Toujours est-il que la nature reprend ses droits, comme en témoigne l'actualité parisienne : en été, le maire de Paris imagine et met en œuvre Paris-plage. L'hiver venu, on prédit de grandes crues : le Louvre remonte ses caves au grenier et la Préfecture concocte des scénarios catastrophes directement inspirés de la crue de 1906. Que ce soit dans l'actualité, dans le cours de l'histoire ou dans les temps à venir, les bords de l'eau resteront pour le meilleur (les écologistes) et pour le pire (les faits divers) ce qu'ils sont : une marge, un espace indéfini que se disputent la terre et l'eau.

## Débats

**Emmanuelle Delahaye revient sur les relations entre la police et le fleuve. D'après ce qu'ont dit nos intervenants, la police n'y va pas spontanément. Est-ce pour autant une zone de non-droit ?** Selon Jacques Bethemont, c'est à la fois vrai et faux. La création en 1853 de la police fluviale, qui se charge par exemple de contrôler et surveiller autant les entrepôts que les murs des mariniers, traduit cette ambiguïté : la police ordinaire ne peut officier.

**Ne faut-il pas faire la part de la marginalité d'autres facteurs, comme l'opposition traditionnelle entre les deux rives (rivalité entre les ports et les commerces) : ainsi, à Londres, l'opposition est clairement marquée entre les deux rives ?** Selon Jacques Rossiaud, l'opposition de rives ne relève pas de la délinquance. Là encore, la police fluviale permet de passer outre les différences de juridiction entre les rives.

**Marc Lohez envisage un aspect, pourtant bien réel, qui n'a pas été abordé au cours des exposés : celui de la berge fluviale comme lieu de promenade.** Cela rejoint ce que Jacques Bethemont décrivait : la perte de fonctions traditionnelles des rives. La promenade s'apparentant davantage à du tourisme. Jacques Rossiaud souligne aussi le côté idyllique du cadre fluvial comme lieu de l'amour et de la poésie, et oppose la promenade au bord de l'eau, comme lieu d'une rêverie, et le transport sur le fleuve, qui correspond au contraire à une véritable envie de voyager.

**Ne confond on pas trop souvent la criminalité (réelle) avec des croyances fantasmatiques qui marquent a priori ces espaces ? Une affaire de bons bourgeois qui se font peur ?**

C'est certain : selon Jacques Rossiaud, il existe une tradition littéraire de dramatisation du Rhône dont l'apogée se situe au XIXème siècle, mais que l'on rencontre dès le XVIIème, par exemple dans la correspondance de Madame de Sévigné. Cela marque durablement les représentations, déjà influencées par les fleuves mythologiques comme le Styx ou l'Achéron, et conforte l'idée que « tout fleuve mène au fleuve des morts ». Cela dit, il faut quand même souligner que beaucoup d'éléments bien réels contribuent à ces fantasmes.

**Y a t'il une dichotomie jour/nuit dans les représentations du fleuve, qui se maintiendrait encore aujourd'hui ?** Traditionnellement, l'eau du fleuve, même si elle a des aspects bénéfiques en plein jour, devient délétère, en particulier au moment de la pleine lune, la lumière lunaire étant considérée comme essentiellement maléfique ; la nuit, l'eau se densifie et devient encore plus dangereuse. La crainte des bords du fleuve la nuit a donc un ancrage très fortement symbolique.

**Au cours de ce café géographique, on a beaucoup parlé de l'insécurité sociale. Qu'en est-il des risques naturels ?** Selon Jacques Rossiaud, ces territoires sont marqués par une insécurité sociale et naturelle due à l'absence de fixité. Selon Jacques Bethemont, dans la période actuelle, le danger naturel est plus important pour les affluents que pour les fleuves. La catastrophe de Vaison-la-Romaine en a été la triste illustration.

Compte-rendu : Yann Calbérac (d'après les notes aimablement fournies par les intervenants)

Photo : Emmanuelle Delahaye